



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 février à 18h15, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle Morges à Vertou, suite à la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président, séance présidée par Stéphane MABIT Vice-Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo
Jean-Yves ARTAUD
Benoît COUTEAU
Fabrice CUCHOT
Suzanne DESFORGES
Danièle GADAIS
Vincent MAGRE
Didier MEYER
Benoist PAYEN
Janik RIVIERE
Nelly SORIN
Denis THIBAUD

Communauté de communes Sèvre et Loire
Alain ARRAITZ
Thierry AGASSE
Joël BARAUD
Wilfrid GLEMIN
Stéphane MABIT
Christophe RICHARD
Xavier RINEAU
Martine VIAUD
Stéphanie BOUYER

Commune de Vertou
Rodolphe AMAILLAND
Juliette LE COULM
Marie SLIWINSKI

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo
Alain BLAISE
Xavier BONNET
Karine GUIMBRETIERE
Séverine JOLY-PIVETEAU
Véronique NEAU-REDOIS
Aymar RIVALLIN
Hélène BRAULT

Communauté de communes Sèvre et Loire
Virginie BERTON
Christelle BRAUD
Nathalie CHARBONNEAU
Pascal EVIN
Sandrine MILLIANCOURT

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo
Alain BLAISE donne pouvoir à D.GADAIS
Xavier BONNET donne pouvoir à B.PAYEN
Séverine JOLY-PIVETEAU donne pouvoir à J.RIVIERE
Véronique NEAU-REDOIS donne pouvoir à F.CUCHOT
Aymar RIVALLIN donne pouvoir à S.MABIT

Communauté de communes Sèvre et Loire
Nathalie CHARBONNEAU donne pouvoir à T.AGASSE
Sandrine MILLIANCOURT donne pouvoir à W.GLEMIN

Assistaient également à la réunion :

Mme Lydie HERAULT VISETT, Directrice, M. Philippe CARO, responsable administratif et financier

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de membres : 48 en exercice : 39 titulaires et 9 suppléants
Votants au titre du pôle SCoT - Pays :
Votants au titre du pôle Culture - Pah :

23 présents
27 votants (dont 7 pouvoirs)
30 votants (dont 7 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Juliette LE COULM

Aymar Rivallin, président du syndicat étant absent pour raisons médicales, Stéphane MABIT, 1^{er} Vice-Président, accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil municipal de Vertou.

Stéphane Mabit donne la parole à Rodolphe Amailland pour qu'il présente la commune de Vertou. Rodolphe Amailland est heureux d'accueillir le comité syndical dans la partie la plus métropolitaine du Pays du Vignoble nantais. Il s'agit d'un plaisir non fin car c'est un attachement viscéral au Vignoble Nantais.

Juliette LE COULM est désigné secrétaire de séance.

Stéphane MABIT donne lecture des pouvoirs : Alain BLAISE donne pouvoir à D. GADAIS, Xavier BONNET donne pouvoir à B. PAYEN, Séverine JOLY-PIVETEAU donne pouvoir à J. RIVIERE, Véronique NEAU-REDOIS donne pouvoir à F. CUCHOT, Aymar RIVALLIN donne pouvoir à S. MABIT, Nathalie CHARBONNEAU donne pouvoir à T. AGASSE, Sandrine MILLIANCOURT donne pouvoir à W. GLEMIN.

Syndicat – délibération

1. Compte de gestion 2022 et compte administratif 2022 du pôle SCoT-Pays

Intervention de Stéphane MABIT

Présentation des résultats 2022 par Philippe CARO, responsable administratif et financier.

Contexte

Budget principal Résultats 2022

Investissement	Réalisé
Dépenses	143 814,51
Recettes	147 008,07
<i>Résultat de l'exercice 2022 (excédent)</i>	<i>3 193,56</i>
Reprise résultat antérieur (excédent)	248 161,55
Résultat de clôture 2022 (excédent)	251 355,11
Restes à réaliser dépenses	60 859,00
Restes à réaliser recettes	30 800,00
Résultats sur restes à réaliser (déficit)	-30 059,00

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	1 496 722,01
Recettes	1 520 409,59
<i>Résultat de l'exercice 2022 (excédent)</i>	<i>23 687,58</i>
Reprise résultat antérieur (excédent)	923,78
Résultat de clôture 2022 (excédent)	24 611,36

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- D'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal pôle SCoT-Pays établi par Mme OLLIVIER, receveur de Clisson,
- D'approuver le compte administratif 2022 du budget principal pôle SCoT-Pays,
- D'affecter le résultat d'exploitation en report à nouveau à la section de fonctionnement soit 24 611,36 €.

Syndicat – délibération

2. Compte de gestion 2022 et compte administratif 2022 du pôle Patrimoine

Intervention de Stéphane MABIT

Présentation des résultats 2022 par Philippe CARO, responsable administratif et financier.

Contexte

Budget annexe Pôle patrimoine Résultats 2022

<i>Investissement</i>	Réalisé
Dépenses	45 617,75
Recettes	132 342,36
<i>Résultat de l'exercice 2022 (excédent)</i>	<i>86 724,61</i>
Reprise résultat antérieur (déficit)	30 758,97
Résultat de clôture 2022 (excédent)	117 483,58
Restes à réaliser dépenses	22 352,88
Restes à réaliser recettes	5 034,00
Résultats sur restes à réaliser (déficit)	-17 318,88

<i>Fonctionnement</i>	Réalisé
Dépenses	483 136,91
Recettes	464 178,18
<i>Résultat de l'exercice 2022 (déficit)</i>	<i>-18 958,73</i>
Reprise résultat antérieur (excédent)	146 955,31
Résultat de clôture 2022 (excédent)	127 996,58

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe pôle Patrimoine établi par Mme OLLIVIER, receveur de Clisson,
- D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe pôle Patrimoine,
- D'affecter le résultat d'exploitation en report à nouveau à la section de fonctionnement soit 127 996,58 €.

Syndicat – délibération

3. Budget primitif 2023 du pôle SCoT-Pays

Intervention de Stéphane MABIT

Présentation du budget primitif 2023 par Philippe CARO, responsable administratif et financier.

Contexte

Budget primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
masses salariales SCoT pays	442 000,00 €	participation des com com scot	148 581,98 €
		participation des com com pays	219 077,08 €
		part OT mise à dispo perso	16 500,00 €
		reverst personnel musée	85 000,00 €
frais de mission	2 000,00 €	fonds européens leader (poste 2022)	43 480,00 €
		fonds européens leader (poste 2023)	45 792,00 €
élus (6531)	18 800,00 €	reverst élus Musée	4 000,00 €
autres charges de personnel	22 500,00 €	reverst musée autres charges pers Musée	8 400,00 €
formation des agents	- €	SFT	2 000,00 €
administration générale commune (0002)	64 550,00 €	versement musée Adm Gén	11 620,00 €
versement SFT budget Patrimoine		versement musée maison de pays	3 300,00 €
administration générale Pays (0001)	8 900,00 €	Filet de sécurité inflation	7 691,00 €
adhésion AURAN	31 000,00 €		
maison de Pays(1300)	19 350,00 €	remboursement OT (loc espacecharges, frais)	16 000,00 €
recyclerie (1350)	10 000,00 €	loyer recyclerie	22 900,00 €
		FCTVA sur dépenses de fonctionnement	350,00 €
administration générale SCoT	6 790,00 €		
modification du scot	1 895,00 €	Bimby (rattachement)	34 792,00 €
Recrutement conduite de projet PP et CA	37 500,00 €	Leader (stagiaire Observatoire des Paysages)	3 062,00 €
frais dep animation et comité prog	2 030,00 €	frais de structure 2022	6 523,00 €
		frais de structure 2023	6 868,80 €
		FEADER accompagnement innovation sociétale	8 780,00 €
AG communication	2 400,00 €		
abonnement logiciel et micro cravate	1 208,00 €	reverst autres budgets "communication"	1 000,00 €
maintenance des deux sites internet	10 600,00 €		
reportage photo	1 000,00 €		
fonctionnement conseil de dev (1260)	4 000,00 €	conseil Départemental cons dev 2022	6 000,00 €
		conseil Départemental cons dev 2023	6 000,00 €
		collectivités CEP 2021	21 000,00 €
		subvention ACTEE EF 2022	20 600,00 €

		subvention ACTEE EF 2021 CDD	6 720,00 €
		participation collectivités ACTEE EF 2021 CDD	7 000,00 €
		participation collectivités EF 2022	62 080,00 €
actions communication charte de territoire	6 500,00 €		
participation com com OTP	699 000,00 €	participation des com com budget OT de Pôle	699 000,00 €
taxe de séjour, reversement à OT	123 000,00 €	taxe de séjour	123 000,00 €
Taxe de séjour, reversement solde 2022	2 781,50 €		
annulation de titres sur exercice antérieur	1 500,00 €		
créances admises en non valeur	500,00 €		
amortissements	47 769,82 €	amortissements subventions reçues	16 851,43 €
Virement à la section d'investissement	40 000,00 €		
dépenses imprévues	81 006,33 €	Excédent antérieur	24 611,36 €
TOTAL	1 688 580,65 €	TOTAL	1 688 580,65 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
mat informatique pays + serveur + logiciel paie gestion absence	18 000,00 €		
Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €		
petit matériel	300,00 €		
RAR 2021 révision SCOT	13 605,00 €		
RAR 2022 révision SCOT	47 254,00 €	DGD 2023 SCOT	30 000,00 €
révision du SCoT - études	79 000,00 €		
révision SCoT autres (CA et PP)	87 500,00 €		
intranet	5 000,00 €		
Charte graphique	15 000,00 €		7 500,00 €
FNCCR reversement aux collectivités	37 654,55 €		
amortissements subventions	16 851,43 €	amortissements	47 769,82 €
		FCTVA	2 000,00 €
		DSIL	33 000,00 €
travaux Maison de Pays 2023	30 000,00 €	subvention région rénovation énergétique	30 800,00 €
travaux réfection parking écocyclerie	70 000,00 €	virement de la section de fonctionnement	40 000,00 €
dépenses imprévues	12 259,95 €	excédent antérieur	251 355,11 €
TOTAL	442 424,93 €	TOTAL	442 424,93 €

La répartition des dépenses

La Maison de Pays

Les dépenses relatives au fonctionnement et à l'entretien de la Maison de Pays sont supportées par le budget principal qui en contrepartie bénéficie des produits liés à l'activité de la Maison de Pays.

Le budget annexe reverse sa participation aux charges de fonctionnement en fonction de l'usage de la Maison de Pays (surface occupée y compris parties communes au prorata du temps de travail des agents sur chacune des compétences).

Le personnel

Les charges et recettes relatives aux personnels ayant des missions sur plusieurs activités du Syndicat, sont affectées sur le budget principal.

Le budget annexe reverse au budget principal sa participation aux dépenses de personnel en fonction du temps passé par le ou les agents.

La répartition budgétaire des personnels mutualisés :

- Le poste « direction » correspond à un ½ ETP qui est réparti sur les différentes compétences en fonction du nombre d'agents : 28 % sur le Pays – SCoT et 22 % sur le Patrimoine.
- L'autre mi-temps, consacré jusqu'en octobre 2021 à des missions pour l'Agglo (PCAET), est à ce jour non affecté. Il est imputé sur le budget principal.
- Le poste « responsable administratif et financier » est réparti à 50% sur le budget principal et à 50% sur le budget Patrimoine.
- Le poste « chargé de communication » est affecté à 50% sur le budget principal et à 50% sur le budget Patrimoine.
- Le poste « assistante de direction et des chargés de mission » est réparti à 90% sur le budget principal (dont 20% sur Leader) et 10% sur le budget Patrimoine.

Les recettes

Les contributions des collectivités

Depuis 2012, le coût par habitant n'a pas évolué pour le budget principal. Il est de 1,37 euros par habitant pour le SCoT et de 2,02 euros par habitant pour le Pays.

Pour le budget Patrimoine, le coût par habitant a augmenté en 2014, passant de 1,97 à 2,70 euros par habitant et est resté stable depuis.

Les ressources extérieures

Pour le financement de son activité, le syndicat mobilise des ressources extérieures auprès de partenaires institutionnels (Fonds européens, Etat, Région, Département) ou autres (Fédération des Vins de Nantes).

Le syndicat perçoit également les loyers du bâtiment de l'écocyclerie, situé à Vallet et celui de l'Office de Tourisme.

Depuis 2021, la fin de la mise à disposition d'un agent auprès de l'Office de Tourisme met fin à la prise en charge financière de ce poste par l'Office et est donc supporté à 100% par le budget principal.

Philippe CARO précise que la masse salariale prend en compte l'évolution des changements d'échelon et éventuellement l'augmentation du point à hauteur de 3% à compter du mois de juillet. La charte graphique inscrite en fonctionnement en 2022 est inscrite en investissement en 2023, suite à un échange avec Mme Ollivier.

Thierry Agasse souhaite avoir des précisions sur la taxe de séjour 2022 qui est une année exceptionnelle.

Benoist Payen précise qu'en effet 2022 a été une bonne année mais le montant exceptionnel de la taxe de séjour 2022 correspond à un rappel des années précédentes ce qui fait qu'il y a une augmentation en 2022.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- D'approuver la répartition des contributions aux dépenses d'administration générale et de personnel,
- D'approuver la participation des collectivités membres à 148 581,98 € pour le pôle SCoT et 219 077,08 € pour le Pays. Elle sera appelée en deux acomptes et ainsi répartie :

Pôle SCoT :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo	79 869,63 €
- Communauté de communes Sèvre et Loire	68 712,35 €

Pôle Pays :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo **117 763,98 €**
- Communauté de communes Sèvre et Loire **101 313,10 €**
- D'approuver le budget primitif 2023 du pôle SCoT-Pays,
- D'autoriser le Président à solliciter la participation des collectivités membres à hauteur de 699 000,00 € pour « la démarche de promotion du tourisme ». Cette participation est ainsi répartie :
 - Clisson Sèvre et Maine Agglo **401 156,10 €**
 - Communauté de communes Sèvre et Loire **297 843,90 €**
- De reverser les participations des communautés de communes à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes à hauteur de 699 000,00 €,
- De reverser à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes la taxe de séjour collectée

Syndicat – délibération

4. Budget primitif 2023 du pôle Patrimoine

Intervention de Stéphane MABIT

Présentation du budget primitif 2023 par Philippe CARO, responsable administratif et financier.

Contexte

Budget primitif 2023

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
masses salariales (dont postes mutualisés)	262 000,00 €	participation des com com et communes	384 473,55 €
autres charges de personnel	8 400,00 €	Participation intérêts emprunts Basse-Goulaine	1 261,77 €
Remboursement de frais	1 200,00 €		
Elus (6531)	2 700,00 €	participation coll convention PAH Gorges	500,00 €
reversement élus budget ppal	4 000,00 €	participation coll convention PAH Maisdon Sur Sèvre	500,00 €
administration générale commune	11 620,00 €	SFT	1 800,00 €
administration générale musée	78 010,00 €		
communication (reverst B ppal)	1 000,00 €	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	600,00 €
communication (sendinblue)	360,00 €		
maison de pays	3 300,00 €	Filet de sécurité inflation	7 691,00 €
amortissement	72 689,22 €	amortissements des subventions reçues	3 602,00 €
		autres participations (Fédé. des Vins...)	2 000,00 €
services des publics	135 590,00 €	DRAC - AàP numérique	
Solde actions 2022	5 378,98 €		
		DRAC services des publics	11 525,00 €
		entrées - Ventes boutique	35 000,00 €
		CD44 - musée	7 000,00 €
Pays art et Histoire	42 020,00 €	Expo intérêt national	10 000,00 €
solde actions 2022	3 830,00 €	DRAC actions PAH 2023	10 600,00 €
		CD 44 PAH	1 000,00 €
		région poste inventaire 2022 solde	7 500,00 €

		région poste inventaire 2023 acompte	5 000,00 €
		Château-Thébaud forfait explorateurs	1 500,00 €
collections	2 900,00 €		
créances admises en non valeur	100,00 €	recettes livre Abélard	7 500,00 €
		LEADER PAH OPP	6 500,00 €
intérêt emprunt acquisition bâtiment	1 448,24 €		
intérêts emprunt travaux	2 610,03 €	ADEME Installation géothermique Musée	9 120,00 €
annulation de titres sur exercices antérieurs	100,00 €	annulation de mandats sur exercices antérieurs	
ICNE	500,00 €		
dépenses imprévues	3 013,43 €	excédent antérieur (affectation résultat)	127 996,58 €
TOTAL	642 669,90 €	TOTAL	642 669,90 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
amortissements des subventions	3 602,00 €	amortissements	72 689,22 €
serveur	8 000,00 €		
matériel informatique	4 000,00 €	FCTVA	5 500,00 €
RAR Détection incendie Musée	15 098,40 €	CD subv. détection incendie	5 034,00 €
RAR Photocopieur	4 860,00 €		
RAR matériel	1 516,85 €		
meublement musée	1 500,00 €		
accessibilité musée	1 200,00 €		
matériel muséo	4 661,26 €		
Reversement au BP charte graphique	7 500,00 €		
Communication	1 200,00 €		
Travaux divers musée	3 000,00 €	CD44 matériel conservation préventive	1 742,00 €
travaux musée	90 000,00 €		
RAR travaux musée	877,63 €		
étude programmation CIAP	25 000,00 €	CD44 Etudes programmation CIAP	6 300,00 €
remboursement en capital emprunt acquisition bâtiment	12 923,71 €	Remboursement capital emprunts Basse-Goulaine	17 664,04 €
remboursement en capital emprunt travaux	16 110,42 €		
Anoxie	4 000,00 €	FRAR Anoxie	1 280,00 €
dépenses imprévues	22 642,57 €		
déficit antérieur		excédent antérieur	117 483,58 €
TOTAL	227 692,84 €	TOTAL	227 692,84 €

Philippe CARO souligne l'importance de l'exposition dans le budget 2023.

Christophe RICHARD demande à quoi correspondent les 90 000 euros

Stéphane MABIT précise que la façade du Musée est faïencée et nécessite des travaux d'une ampleur plus importante que prévue initialement.

Didier Meyer souhaite avoir des précisions sur l'étude de programmation du CIAP

Marie Sliwinski précise que les travaux du CIAP sont prévus dans le cadre de la convention Pah. Ces travaux sont prévus dans l'enceinte du musée, le CIAP a pour vocation d'être la porte d'entrée du Pah pour les visiteurs sur le territoire.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- D'approuver la participation des collectivités membres à 384 473,55 € pour le pôle Culture Patrimoine prenant en compte une augmentation de 0,15 € par habitant. Elle sera appelée en 2 acomptes et ainsi répartie :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo	166 152,15 €
- Communauté de communes Sèvre et Loire	142 941,75 €
- Vertou	75 379,65 €
- D'approuver le budget primitif 2023 du pôle Patrimoine.

Syndicat – délibération

5. Modification des statuts : modification du périmètre

Intervention de Stéphane MABIT

Contexte

Par délibération en date du 10 octobre 2022, le comité syndical a validé le retrait de la commune de Basse Goulaine au 31 décembre 2022.

L'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2022 entérine le retrait de Basse Goulaine.

Il faut maintenant procéder à la mise à jour des statuts sur le périmètre du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- l'article 2 « composition » pour supprimer la commune de Basse Goulaine
- l'article 3-2 « compétence patrimoine » pour supprimer la commune de Basse Goulaine

Les autres articles des statuts restent inchangés.

Syndicat – délibération

6. Télétravail : protocole de télétravail

Intervention de Stéphane MABIT

Contexte

Par délibération en date du 2 février 2022, le comité syndical a validé la mise en place du télétravail à compter du 1^{er} mars 2022 ainsi que le protocole pour la période d'expérimentation pour une période de 12 mois.

Après une année de mise en place, il convient de faire le bilan de cette année d'expérimentation et de définir les modalités de mise en place du télétravail.

Délibération

Au vu du bilan de l'année d'expérimentation du télétravail, et à l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- De modifier le protocole de télétravail pour ne pas autoriser le télétravail la veille et le lendemain d'une période de « plusieurs » jours de congés et/ou RTT (WE non compris)
- De poursuivre l'expérimentation sur 12 mois

Syndicat – délibération

7. Création d'un contrat de projet « plan de paysage - charte architecturale »

Intervention de Stéphane MABIT

Contexte

Le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble nantais est lauréat suite à l'Appel à Projets national Plan Paysage 2022.

La consultation pour le marché d'aide à l'élaboration du Plan de Paysage est en cours. Elle se termine le 03 février 2023. Les auditions des candidats sont prévues le 27 février 2023.

Les travaux pourront démarrer fin mars 2023.

Dans ce cadre, il convient de recruter un-e chargé-e de mission plan paysage et charte architecturale à temps complet et pour deux ans afin de suivre l'élaboration du plan paysage et de la charte architecturale.

Délibération

Conformément à l'article L332-24 du code général de la fonction publique, et à l'unanimité les membres du comité syndical décident de créer, un poste non permanent de chargé-e de mission plan paysage et charte architecturale à temps complet pour une période de deux ans soit du 15 mars 2023 au 15 mars 2025 (dates indicatives : les dates de fin et de début de contrat peuvent être différentes en fonction des aléas du recrutement mais le contrat aura bien une durée de deux ans).

Le-la chargé-e de mission plan paysage et charte architecturale devra justifier d'un niveau de formation bac+5 en urbanisme, aménagement, géographie, architecture, patrimoine, paysage, environnement.

Il sera rémunéré sur un indice compris entre les indices majorés 390 (échelon 1) et 513 (échelon 5) (indices bruts 444 et 611) de la grille des ingénieurs.

SCoT – délibération

8. Plan de paysage et charte architecturale : demande de subvention FEADER pour l'année 2023

Intervention de Stéphane MABIT

Contexte

Dans le cadre des travaux de la révision du SCoT, le comité syndical a affirmé la volonté d'engager une politique paysagère et patrimoniale pour conserver la qualité et l'identité territoriale.

Cette affirmation fait notamment suite aux travaux précédemment conduits par le syndicat mixte, sur la question des paysages : mise en place d'un observatoire photographique des paysages, conférences de l'Université sur Lie, animations pédagogiques, mission de stage sur la faisabilité d'une charte architecturale sur le territoire...

Dans la continuité de ces travaux, il a été décidé d'engager le territoire dans une double démarche pour l'élaboration d'un « Plan de Paysage » et d'une « Charte architecturale. »

Le territoire du Vignoble Nantais a ainsi candidaté à l'appel à projets national « Plan de Paysage » dont il a été lauréat (réponse favorable reçue fin 2022.)

Une consultation est ainsi en cours, pour une étude d'élaboration du plan de paysage du pays du vignoble nantais, en 3 phases (diagnostic, projet, programme d'actions) et sur une période de 16 mois maximum, en 2023 et 2024.

L'étude pour l'élaboration de la charte architecturale sera engagée à l'automne 2023, à la suite d'un nécessaire travail préparatoire de cadrage (besoins, ambitions, déclinaisons, modalités,...)

L'élaboration, l'animation et le suivi du plan de paysage et la charte architecturale sont deux projets transversaux qui nécessitent un besoin d'ingénierie dédiée. Un recrutement est donc en cours, pour un.e chargé.e de mission « plan de paysage et charte architecturale » pour une mission de 2 ans (en contrat de projet), à compter du printemps 2023. Le ou la chargé.e de mission aura un rôle de chef d'orchestre dans le cadre de l'élaboration du plan de paysage et de la charte architecturale, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire, en apportant son expertise, sous la responsabilité de la directrice.

Budget prévisionnel et financements

Dans l'attente des résultats de la consultation pour le marché public étude plan de paysage d'une part et de la procédure de recrutement d'autre part, les budgets pour l'étude et pour les frais de personnels, ne sont pas précisément connus à ce jour, mais sont intégrés en prévisionnel dans le budget 2023 du syndicat – pôle SCoT.

Une subvention forfaitaire de 30 000 € pour la dépense d'étude pour l'élaboration du plan de paysage, a été obtenue du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, dans le cadre de l'appel à projet national « plan de paysage ».

Le programme européen LEADER du Pays du Vignoble Nantais prévoit le soutien à des « actions visant la connaissance, la préservation et la mise en valeur auprès public, des paysages du territoire et de leur histoire... » et de « création et développement de programmes ou actions de mise en valeur auprès des publics, du patrimoine paysagers. »

A ce titre, une subvention FEADER peut être sollicitée auprès du programme LEADER pour ce projet et les différentes dépenses induites en 2023. En effet, le calendrier de fin de gestion du programme LEADER permet d'envisager une éligibilité des dépenses jusqu'à fin décembre 2023.

Le montant maximum de la subvention européenne (FEADER) dépendra des dépenses prévisionnelles éligibles à l'issue de la consultation des entreprises, et de la procédure de recrutement.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident de :

- **Autoriser le Président, à :**
 - o **Solliciter les subventions des partenaires financiers publics, y compris l'Union européenne dans le cadre de l'action 7 du programme LEADER « préserver et valoriser le patrimoine culturel et les paysages » ;**
 - o **Signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de ces demandes d'aide : dossiers de demande d'aide, conventions et éventuels avenants, dossiers de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents.**

- **Convenir qu'une délibération complémentaire précisant le montage financier en dépenses et en recettes sera proposée lors d'un comité syndical ultérieur.**

Syndicat - Information

Travail sur la charte graphique (état d'avancement)

Intervention de Stéphane MABIT

Le projet de refonte de la charte graphique pour le Syndicat Mixte et le Musée suit son cours et 5 agences ont été consultées pendant le mois de décembre.

Après analyse de la proposition technique et du prix proposé, c'est l'agence **Wild and Slow**, basée à Clisson qui a été retenue pour un budget total de 14 988 € TTC.

Un atelier a eu lieu avec quelques agents et M. Rivallin le 19 janvier, afin que l'agence puisse comprendre la structure et les enjeux.

Une réunion de présentation des pistes de logos et de noms sera proposée entre le 13 et le 17 février, en présence de : Aymar Rivallin (Président), Stéphane Mabit (VP), Marie Sliwinski (VP), Jean-Guy Cornu (Président Interco), Christelle Braud (Présidente interco), Rodolphe Amailland (Maire Vertou), François Guillot et Juliette Le Coulm (élus référents charte graphique).
 Voici le planning prévisionnel de travail :

PLANNING PRÉVISIONNEL - NUMERO DE SEMAINE	2023															
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Organiser : Lancement de la collaboration / définition des objectifs et organisation																
Atelier personnalité de la marque et compréhension des enjeux																
Travail de réflexion et d'approfondissement																
Conception des 3 pistes de nom.																
Conception des 3 pistes d'identité visuelle.																
Réunion de présentation : Enjeux, Top 5 enseignements, argumentation, présentation des pistes de noms, présentation des pistes de logos.																
Choix et livraison du logo																
Réalisation de la charte graphique / échanges																
Livraison de la charte graphique																
Livraison des fichiers d'exécution graphique Affiche musée + flyers musée BAT HD																
Livraison des fichiers d'exécution graphique lettre d'Info. BAT HD																
Livraison de l'ensemble des gabarits fichiers d'exécution graphique.																

Nb : Julien Massiot, fondateur de l'agence Wild and Slow, a notamment travaillé sur la charte de Vertou via l'Agence « Le Ciré Jaune ».

En tant que graphiste, Alain Arraitz trouve la prestation onéreuse.

Syndicat - Information

La refonte des sites (proposition de calendrier)

Intervention de Stéphane MABIT

Lors du bureau du 28 novembre 2023 les élus se sont prononcés en faveur d'une refonte globale des sites internet du Pays et du Musée du Vignoble Nantais. Le projet a donc été inscrit au budget 2023. Le budget prévisionnel pour la refonte des 2 sites internet est de 6000 €. (+1500 € en cas de volonté d'un intranet élus).

La migration des sites (opération technique qui consiste à changer de version de la plateforme qui permet d'administrer les sites) a été programmée sur le printemps. La première phase de travail est pré-programmée du 13 au 31 mars. La migration réelle devrait être mise en œuvre rapidement ensuite. Sur cette même période (printemps 2023), un premier gabarit graphique sera imaginé par le prestataire en charge de la nouvelle charte graphique.

Il est proposé de programmer la rédaction du cahier des charges, l'installation et la mise en ligne des sites sur le second semestre 2023, afin de répartir au mieux le plan de charge annuel du service communication. Des actions importantes étant déjà programmées sur le premier semestre (refonte de la charte graphique ou l'exposition sur Héloïse et Abélard par exemple).

Proposition de calendrier pour la refonte :

Proposition retroplanning refonte sites												
Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Refonte charte graphique avec proposition habillage site web												
Migration des sites actuels sur la plateforme Typo 3 V11												
Phase d'audit des sites et création cahier des charges												
Paramétrage, installation, test												
Mise en ligne des contenus												

Patrimoine – délibération

9. Avenant à la convention d'inventaire avec la Région Pays de la Loire

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

En 2020, le Syndicat Mixte du SCoT et du Vignoble Nantais a signé une convention de partenariat avec la Région Pays de la Loire pour la réalisation d'une étude d'inventaire du patrimoine, autour du négoce des vins du Vignoble Nantais aux XIX^e et XX^e siècles.

Cette convention prévoit (art. 6) : « Au vu du budget prévisionnel de l'opération, la Région attribue une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 15 000 € par an pour la mise en œuvre du projet. Les aides pour 2021 à 2023 seront attribuées sous réserve du vote des crédits correspondants et feront l'objet d'avenants à la présente convention. »

Il est nécessaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant pour l'année 2023, qui prévoit le versement d'une subvention de 10 000€.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec la Région Pays de la Loire, précisant le montant et les modalités de versement de la subvention 2023 pour l'étude d'inventaire sur le négoce des vins de Nantes aux XIX^e et XX^e siècles.

Patrimoine – délibération

10. Demande d'aide auprès du FRAR pour une opération d'anoxie

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

Le fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) permet de soutenir les collectivités dans la conservation et la restauration des collections relevant de l'appellation « Musée de France ». Il est copiloté et financé à parts égales par l'Etat (DRAC) et le Conseil Régional, qui peuvent chacun soutenir une action jusqu'à 20% du montant subventionnable (soit 40% de l'action au total).

Une première opération d'anoxie a eu lieu sur les collections du Musée du Vignoble Nantais en 2019, permettant de faire entrer dans les nouvelles réserves extérieures des objets sains. Depuis, de nouveaux objets ont été collectés et nécessitent le même type de traitement pour pouvoir intégrer les réserves.

L'opération d'anoxie est estimée à 4 000€ (TTC). Le montant de l'aide demandée s'élève à 1 280€ (40% du montant HT).

Joël BARAUD souhaite savoir ce qu'est l'anoxie.

Clotilde DUPE BRACHU, responsable du service patrimoine, précise que pour une anoxie, tous les objets sont mis dans une bulle avec un taux de 0,1 % d'oxygène pendant 3 semaines, temps nécessaire pour que les insectes et les larves soient détruits.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à la demande d'aide auprès du FRAR pour une opération d'anoxie.

Patrimoine – délibération

11. **Musée et Pays d'art et d'histoire : création de poste pour accroissement temporaire d'activité**

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

D'avril à octobre, les activités du service Patrimoine sont particulièrement denses du fait :

- Des activités de médiation pour le jeune public « Pays d'art et d'histoire » au printemps ;
- Des activités de médiation pour le jeune public au musée à l'automne ;
- Des actions tout publics menés au cours de l'été et des Journées européennes du patrimoine (3^e week-end de septembre).

Un renfort en personnel est nécessaire chaque année pour assurer l'accueil sur le site du musée, la communication sur les événements, les visites guidées et les animations pour les groupes et les individuels.

L'article L332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et permet la conclusion de contrats d'une durée maximale de 12 mois.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président ou son représentant à procéder :

- **Au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique ;**
- **A la signature d'un contrat aux conditions suivantes :**
 - o Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 15 octobre 2023,
 - o Pour une durée hebdomadaire de 35h,
 - o Avec une rémunération fixée sur la base de l'indice brut 511 indice majoré 440 étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 du pôle Culture-Patrimoine.

SCoT - Information

Plan de Paysage

Intervention de Monsieur Stéphane MABIT

Contexte

Le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble nantais est lauréat suite à l'Appel à Projets national Plan Paysage 2022.

La consultation pour le marché d'aide à l'élaboration du Plan de Paysage est en cours. Elle se termine le 03 février 2023. Les auditions des candidats sont prévues le 27 février 2023.

Les travaux pourront démarrer fin mars 2023.

Information

La démarche Plan de Paysage se décompose en trois phases et devra être réalisée sur une période de 16 mois maximum (soit une fin d'études pour juin 2024 au plus tard).

- Phase 1 / le diagnostic partagé : 4 à 5 mois maximum (y compris la période préalable d'immersion et de compréhension de la commande, de rencontre des élus et des services) ;
- Phase 2 / la détermination des objectifs de qualité paysagère ; le projet de paysage : 4 à 5 mois maximum ;
- Phase 3 / l'élaboration du programme d'actions : 4 à 6 mois maximum.

En phase d'élaboration, un comité de pilotage sera constitué comprenant :

- Le Président du syndicat mixte

- 4 membres de la commission SCoT dont le Vice-Président
- 2 membres de la commission patrimoine
- 2 élus de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- 2 élus de la Communauté de Communes Sèvre et Loire
- 2 membres du Conseil de Développement

Il sera complété techniquement de :

- Le/la chargé.e de mission Plan de Paysage
- La directrice du syndicat mixte
- Le chargé de mission SCoT
- 1 représentant du service patrimoine
- 1 agent de la Communauté de Communes Sèvre et Loire
- 1 agent de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- La DREAL
- La DDTM de Loire-Atlantique

Un courrier sera envoyé prochainement aux intercommunalités afin que celles-ci informent sur l'identité des élus et techniciens qui seront mobilisés pour ce projet.

SCoT - Information

Modification du SRADDET des Pays de la Loire

Intervention de Monsieur Stéphane MABIT

Contexte

La loi Climat & Résilience d'août 2021 et la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS) de février 2022 commandent une évolution du SRADDET dans trois domaines :

- La lutte contre l'artificialisation des sols
- La logistique
- La stratégie aéroportuaire régionale

La modification du SRADDET doit notamment permettre de définir la territorialisation de l'objectif Zéro Artificialisation Nette entre les différents SCoT de la région.

Information

Par courrier en date du 27 janvier 2023, Monsieur Chéreau, Vice-Président de la Région des Pays de la Loire, informe du report de l'arrêt de la procédure de modification du SRADDET initialement prévu en mars 2023.

Ce report est justifié par les travaux législatifs en cours qui devraient modifier un certain nombre de dispositions issues de la Loi Climat et Résilience (projets d'envergure nationale, nomenclature ZAN).

Thierry AGASSE précise qu'il n'y a pas de date du report.

Nelly SORIN demande si ce report a un impact sur la révision SCoT.

Stéphane MABIT précise que cela ne change pas pour le SCoT. On reste sur la base de 50% de la consommation d'espace. On ne peut se permettre d'attendre une année.

Thierry Agasse demande si les 50% peuvent évoluer

Stéphane MABIT précise qu'en effet la réduction de 50% de la consommation d'espace peut évoluer et éventuellement passer à 46%. Donc, on ne va pas attendre le SRADDET.

Conseil de développement – délibération

12. Conseil de Développement : Demande de subvention auprès du conseil départemental

Intervention de Stéphane MABIT

Contexte

Le conseil de développement du Pays du Vignoble Nantais est installé depuis septembre 2011. Le poste d'animateur est pris en charge par le syndicat.

Le syndicat mixte reçoit pour le fonctionnement du conseil de développement (poste animateur et actions) un soutien financier du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le poste d'animateur du conseil de développement est passé à 80% d'un ETP.

Plan de financement prévisionnel pour l'année 2023 :

Dépenses		Recettes	
Animateur et frais de fonctionnement :	34 200 €	Conseil départemental	10 000 €
		Syndicat	24 200 €
Total	34 200 €		34 200 €

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- De valider le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires, notamment auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réception des subventions.

Délégations du bureau et du président

Marché Élaboration Charte graphique

- Prestataire retenu : Wild and Slow à Clisson
- Montant annuel du marché : 14 988 € TTC
- Durée du marché : 6 mois
- Date d'effet : 18/01/2023

Marché Infrastructure Informatique

- Prestataire retenu : Envoliis
- Investissement (serveur, NAS, firewall, mise en service) : 14 668,19 € HT / 17 601,83 € TTC
- Fonctionnement : maintenance de 470,95 € HT par mois / 565,14 € TTC par mois soit sur 5 ans : 28 257,00 € HT / 33 908,40 € TTC.
- Durée du marché : 5 ans
- Date d'effet : 01/02/2023

Questions Orales

En l'absence de question orale et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance du comité syndical.

Fait à Clisson, le 2 mars 2023

Le Président,
Aymar RIVALLIN

P/O Stéphane MABIT
Vice Président



Le secrétaire de séance
Juliette LE COULM

